



Le plan de récolement de la voirie a été effectué par le Cabinet Sintégra, Géomètre-Expert à Voiron en date du 03-09-14, ref : V5733

Bâtiment L
4 logements

Alignement délivré par arrêté municipal en date du 20-06-12

Périmètre du lotissement
Superficie mesurée : 8041m²

Surplus restant au lotisseur pour la réalisation de la tranche 5

nt permettant le nt d'un véhicule n imposée)
eur
implantation maximum ctions
a construction est limitée hauteur
ayée par le lotisseur G.F. : 298.00

LEGENDE

- 298.20 NF Altitude minimum du niveau fini des constructions
- Jumelage obligatoire des constructions
- Sens de faîtage imposé des constructions principales
- Arbre de haute tige
- Arbre de haute tige à planter dans les lots (position indicative)

Commune de VOIRON
BE - 435

Article L111-5-3 du Code de l'Urbanisme
La limite foncière avec la propriété BE 142 a été définie par suite d'une réunion contradictoire de bornage amiable en date du 02-10-13. Les limites foncières avec les parcelles BE 435 et 436 ont été définies suivant le procès verbal de bornage du 14-11-2010 établi par le Cabinet

Bassin de rétention 33ml - Ø 1m50
294.85 fond du bassin

Borne OGE non vue le 25/05/07

PCMI 2

| | | | |
|----------------------------|-------------------|-------------|--------------------|
| Lot 9, 10, 11 et 12 | | | |
| PLAN DE MASSE | | | Date: 09.01.18 |
| PCMI 2 | Commune VOIRON | Phase PC | Echelle: 1/500e |

Hélène DUHOMÉZ-DECLERCK - Architecte DPLG